

D. Études sur l'accord bilatéral entre le Canada et les États-Unis

Dans la présente section, nous donnons un aperçu des principales constatations de documents récents sur les questions de traités aériens bilatéraux en général, de même que sur l'accord bilatéral entre le Canada et les États-Unis en particulier. Dans le tableau X, nous énumérons les études que nous avons examinées.

Gillen, Oum et Tretheway (1988) entrevoient de lourdes pertes pour les transporteurs canadiens dans le cadre de la politique d'ouverture des espaces aériens proposée dans le document de politique générale du Canada, soumis en 1985 aux États-Unis, et ont suggéré la mise au point d'une stratégie d'alliance pour les transporteurs canadiens, afin de leur permettre de réduire leurs pertes.

Dresner, Hadrovic et Tretheway (1988) ont également prédit qu'en vertu d'une politique d'ouverture des espaces aériens (selon le document de politique générale du Canada) ou dans le cadre d'un marché transfrontière libéralisé) selon le document de politique générale des États-Unis, les transporteurs canadiens perdraient sans doute un volume d'affaires. Ces auteurs étaient d'avis que les craintes de cabotage des transporteurs américains n'étaient pas fondées, puisque le marché américain est très évolué et que ses transporteurs pourraient facilement se défendre contre les intrusions de cabotage de compagnies aériennes étrangères. Un accord de trafic complémentaire entre les transporteurs canadiens et américains permettrait à différents groupes de transporteurs affiliés de se faire concurrence.